

CCAS

Ville de Bruz

Centre Communal d'Action Sociale

VEILLE SANITAIRE et SOCIALE

Demande d'inscription sur le registre communal ANNEE 2023

NOM : **Prénom :**

Date de naissance :

NOM et prénom du CONJOINT :

.....

Date de naissance du conjoint :

Adresse :

Personne isolée en couple autre (à préciser)

Téléphone oui N° non

Voisinage immédiat oui non

Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence :

NOM : **Prénom(s) :**

Lien de parenté :

Adresse :

.....
.....

Tél. Domicile :

Tél. Portable :

Email :

Je sollicite mon inscription (et celle du conjoint) sur le registre des personnes à contacter en cas du plan d'alerte et d'urgence prévu à l'article L.116-3 du code de l'action sociale :

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- en qualité de personne de - 65 ans, reconnue inapte au travail
- en qualité de personne en situation de handicap (tout âge)

Commentaire que vous jugez utile de nous faire savoir :

.....
.....
.....

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande écrite de ma part.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler au service social toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence.

Fait à :

Le :

Signature :

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de ces données. Pour exercer ces droits et pour toute question sur le traitement de vos données, veuillez contacter le CCAS. Plus d'informations sur <https://www.cnil.fr>. **Les données collectées dans ce dossier pourront être utilisées uniquement dans le cadre d'une alerte SANITAIRE (Plan CANICULE, Pandémie COVID 19...) déclenchée par Mr le Préfet d'Ille-et-Vilaine.**